

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu de la session ordinaire du 14 avril 2015</p>
--

Présents : M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Jean-Pierre GOUDIER.

Absent excusé : M. Serge POTIER

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Claudette GRIVIAUD donne lecture du compte rendu de la session du 4 mars 2015 qui est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2015

Sur proposition de la commission finances et budget, le Conseil Municipal décide l'inscription à la section d'investissement du BP 2015

➤ **Achats**

- tronçonneuse
- matériel informatique
- illuminations
- panneaux de signalisation

➤ **Travaux**

- sanitaires logement de La Gare
- terrain tennis
- construction atelier La Gare
- réfection voirie

TAUX D'IMPOSITION 2015

Suite aux travaux de la commission finances et budget, aux échanges et aux décisions prises au sein de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition identiques à 2014

TH	17,99 %	TFNB	34,18 %
TFB	12,37 %	CFE	19,33 %

Le produit fiscal attendu est de 197 188 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Avant de présenter les budgets, le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il a fait appel aux services de Maître Audard, avocat, afin de représenter les intérêts de la commune suite à la requête déposée par Mme Marie Elisabeth Lagarde auprès du Tribunal Administratif. Le Conseil, à l'unanimité, l'autorise à poursuivre les démarches entreprises avec l'avocat.
- de la situation de Mme Lagarde (avis du médecin expert – passage en commission de réforme le 21 avril).
- de la prolongation du contrat de Nicolas Moreau jusqu'au 30 avril dans un premier temps.
- sur les emprunts en cours et la prévision de l'évolution de la DGF.

Il précise que tous ces éléments ont été pris en compte pour l'élaboration du BP 2015.

➤ **Commune** : après avoir entendu les propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget équilibré à la somme de 564 771 € à la section de fonctionnement et 445 616 € à la section d'investissement.

➤ **Assainissement** : après avoir entendu les propositions du Maire, le Conseil Municipal vote également à l'unanimité ce budget primitif. Il s'équilibre à la somme de 19 536 € à la section de fonctionnement et 94 060 € pour l'investissement.

ATTRIBUTION MARCHE DIAGNOSTIC AD'AP

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal choisit l'entreprise SOCOTEC pour réaliser le diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) suite à l'obligation de leur mise en accessibilité. Son offre s'élève à 3 650,00 € HT.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Municipal accepte la participation financière de 0,35 € par habitant afin d'adhérer au fonds de solidarité logement pour 2015.

CESSION ANCIENNE REMORQUE

Après avoir pris connaissance des offres des particuliers intéressés par l'acquisition de l'ancienne remorque communale, le Conseil municipal décide sa cession à M. Gilles Lagarde pour un montant de 660 € et autorise le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des devis SNT-PAM pour les réfections

* du chemin de La Comaille mitoyen avec Issy l'Evêque pour un montant de 9 960 € qui sera réparti par moitié entre les deux communes

* d'une portion de la route de La Valence dégradée par un sinistre (990 € pris en charge par l'assurance du responsable)

- de la décision de verser la subvention Croix Rouge à Gueugnon et non plus à Autun.

- des conditions de rachat du matériel scolaire proposées par la commune de La Chapelle au Mans

- de la décision du conseil municipal de La Chapelle au Mans qui arrête sa participation financière au transport scolaire à la rentrée prochaine. Mais le point d'arrêt existant au bourg de La Chapelle sera maintenu afin que les enfants puissent venir à l'école de Grury. Le financement qui n'entraîne pas de surcoût sera assuré par la Communauté de Communes entre Somme et Loire.

Le Maire et la commission vie scolaire font un point sur la situation des écoles. Il est notamment rappelé que :

- un courrier évoquant un RPI a été envoyé au Maire d'Issy l'Evêque en novembre 2014, resté sans suite pour diverses raisons.

- une réunion a eu lieu en mars avec Monsieur Basset (IEN) et Mme Noël, adjointe au DASEN et les représentants des Parents d'Elèves au conseil d'école suite aux prévisions d'effectifs à la rentrée prochaine (52 enfants), une ouverture de classe supplémentaire a alors été demandée.

- une rencontre aura prochainement lieu avec les élus d'Issy l'Evêque pour la mise en place d'un éventuel regroupement comme le préconise les services de l'éducation nationale.

Extrait conforme à l'original,

Le Maire